

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document énonce les conditions générales d'inscription aux formations dispensées au sein de l'École Dynamis SA. L'étudiant(e) doit prendre connaissance des présentes conditions ainsi que du règlement interne.

Le prix de chaque cours est forfaitaire, et comprend les supports de cours sous format papier ou électronique, les attestations/certificats en fin de cours/cursus. Certains cours n'ont pas de support. Le cas échéant, l'information est transmise en début du cours. Certains cours incluent un ou plusieurs ateliers de pratique (voir le descriptif spécifique à chaque cours). Les frais indirects sont à la charge des participants (transport, repas, hébergement éventuel, etc.).

L'École Dynamis se réserve le droit de :

- remplacer le formateur en cas d'empêchement
- modifier l'horaire d'un cours
- changer le lieu d'un cours
- reporter un cours
- d'annuler un cours en remboursant l'écolage

2. INSCRIPTION

L'inscription à un cours se fait par courriel et sera confirmée par l'envoi d'une facture. Elle est définitive lorsque la facture est réglée. Les cours se règlent d'avance, au plus tard 10 jours ouvrables avant son début. En cas de besoin, des arrangements financiers sont possibles pour le règlement des cours. Ces arrangements doivent être convenus avec le secrétariat au moment de l'inscription, avant la facturation.

Le nombre de participants à un cours étant limité, les places sont réservées dans l'ordre de réception des inscriptions, confirmées par le paiement.

INSCRIPTION A UN COURS SUR PLUSIEURS MODULES

Pour tout cours divisé en plusieurs modules indissociables (par ex. Santé par le Toucher, Brain Gym, Les Profils MNPE, etc.) il est possible de s'engager pour le premier module uniquement.

Dès le 2ème module cependant, un engagement pour l'intégralité des modules est exigé afin d'assurer le suivi de la formation pour le groupe. Le règlement de chaque module sera à effectuer selon les conditions ci-dessus. En cas d'empêchement ou de force majeure, il est toutefois possible, en accord avec l'École Dynamis, de suivre le ou les modules manqués l'année suivante (mais pas au-delà d'une année) et dans la limite des places disponibles.

INSCRIPTION A LA FORMATION PROFESSIONNELLE AVEC VALIDATION D'ACQUIS

Il est possible de rejoindre nos formations et de faire valoir des acquis antérieurs. Un règlement de validation d'acquis est disponible en cas de demande. Les stages faisant l'objet d'une demande de validation d'acquis doivent être conformes aux exigences de l'Ortra TC pour ce qui est du Tronc Commun, et faire partie de la liste des concepts agréés par KineSuisse, ou conformes à l'Identification de la méthode. Pour la MNPE, il s'agit de la liste des exigences agréées par MNPE Sàrl et l'Association Professionnelle de la Méthode Noguès. Toute validation d'acquis fera l'objet d'un accord avec la direction de l'École Dynamis, conformément au règlement intérieur.

3. ANNULATION OU REPORT

ANNULATION PAR UN PARTICIPANT

En cas d'empêchement à assister à un cours, le participant doit en informer par courriel le responsable administratif au plus tard 14 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant du stage est dû intégralement.

En cas de force majeure, l'École Dynamis se réserve la possibilité de trouver d'autres arrangements.

Une annulation pour des raisons médicales doit être justifiée par un certificat signé par une autorité médicale, remis au responsable administratif avant le début du stage.

ANNULATION PAR L'ÉCOLE DYNAMIS

En cas d'annulation ou de report d'un cours par l'École Dynamis, les participants en seront avertis au plus vite, au minimum une semaine à l'avance (sauf cas de force majeure).

Si un montant a déjà été versé, l'étudiant(e) aura le choix de le reporter sur le même cours à une date ultérieure ou sur un autre cours. Il pourra être remboursé en cas d'annulation définitive, ou si l'étudiant(e) ne peut pas participer aux nouvelles dates proposées. Aucune indemnité pour dommage ou intérêt ne pourra être exigée par l'étudiant (e) en cas d'annulation.

ANNULATION D'UN MODULE

Pour tout cours divisé en plusieurs modules indissociables (Santé par le Toucher, Brain Gym, Les Profils MNPE, etc.) il est possible, en accord avec l'École Dynamis, de suivre le ou les modules manqués l'année suivante (mais pas au-delà d'une année), selon les prérequis du module et dans la limite des places disponibles.

4. MODALITÉS DE PAIEMENT

COURS PONCTUELS

Une réduction de 50 % est appliquée aux répétitions de cours (supports de cours non inclus) pour autant que le premier stage ait été dispensé par l'école Dynamis ou par un instructeur certifié de la méthode accréditée. Cette réduction ne s'applique pas aux cours de pratique et aux supervisions (en cas de doute, s'informer au secrétariat). Pour la Méthode Noguès, les conditions tarifaires en cas de répétition sont soumises à conditions (se rapporter à la section Méthode Noguès - Conditions tarifaires). Les réductions ne sont pas cumulables.

Le règlement de la facture se fait par voie électronique (e-banking) exclusivement.

Les paiements effectués au guichet postal entraînent une majoration de CHF 5.-.

La facture est à régler dans son intégralité, sauf arrangement convenu au préalable avec le responsable administratif. En cas de non-respect du délai de paiement, des frais de rappel de CHF 15.- seront comptabilisés.

Tout cours commencé est dû dans son intégralité.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Il est possible de régler de différentes manières dès l'inscription définitive :

- Par mensualités : une facture annuelle de la formation avec le détail des cours choisis, divisée par 10 ou 12 mois. En cas de non-respect du plan de paiements convenu, le paiement du solde de la facture peut être exigé. Une attestation de solvabilité peut être demandée en cas de paiement fractionné.
- Annuellement : une réduction de 5% est accordée lors d'un versement effectué en une fois avant le commencement de la formation (cette réduction n'est pas applicable en cas de changement du mode de paiement en cours d'année), pour autant que le montant de la facture soit égal ou supérieur à CHF 4'000.- Les réductions ne sont pas cumulables.

L'étudiant (e) s'engage d'année en année par contrat. Une fois l'année commencée ou le contrat signé, les frais d'écolage (facture annuelle) sont dus dans leur intégralité, quelle que soit la forme de paiement (annuelle ou mensuelle). Une copie du passeport ou de la carte d'identité du participant peut être exigée pour tout engagement contractuel.

Le règlement de la facture se fait par voie électronique (e-banking) exclusivement.
Les paiements effectués au guichet postal entraînent une majoration de CHF 5.-.

En cas d'abandon d'une formation avant le terme de l'année scolaire en cours, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement de l'année en cours de la part de l'École Dynamis.
Cependant, un remboursement peut être accordé pour des raisons médicales majeures, sur présentation d'un certificat établi par un médecin, dès l'incapacité de continuer la formation. Les cours déjà suivis ne sont pas remboursés. En cas de remboursement, la somme de CHF 200.- pour frais administratifs sera perçue.

L'étudiant(e) en formation professionnelle en kinésiologie reçoit une carte d'étudiant(e). Cette carte est la propriété de l'école. En cas d'abandon de la formation, cette carte doit être restituée au secrétariat. La somme de CHF 50.- sera perçue en cas de non-restitution.

5. ATTESTATIONS, CERTIFICATS, DIPLÔMES

Une attestation de présence est délivrée à l'issue des formations terminées¹. Pour les étudiant(e)s en formation professionnelle de thérapeute en kinésiologie ou en Méthode Noguès, une confirmation de cursus détaillée¹ est remise en fin de formation. Un certificat¹ est délivré en cas d'examen réussi. Un diplôme¹ est établi pour une formation professionnelle complète finalisée par la réussite de l'examen en présence d'experts externes.

La présence à 90 % de la durée d'un cours est obligatoire afin que le suivi soit reconnu et que les heures de présence puissent être attestées. En accord avec le formateur concerné, le remplacement d'heures manquées est possible par rattrapage de la partie du cours manquée lors d'une prochaine session. Dans un tel cas, l'attestation de présence ne sera délivrée qu'au moment où la totalité des heures aura été suivie, les évaluations intermédiaires et finales réussies¹ et la totalité de la formation réglée.

En cas de perte d'une attestation de présence, d'un certificat ou d'un diplôme, un nouveau document pourra être délivré sur demande. Le prix est de CHF 10.- par document.

1. Il est entendu par « formation terminée » :
 - a. 90% de présence au cours
 - b. Évaluations intermédiaires et examens finaux réussis
 - c. Totalité des formations suivies réglées

6. RESPONSABILITÉ

L'Ecole Dynamis décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration de biens personnels (ordinateurs, téléphones, bijoux, lunettes, supports de cours, vêtements, etc.) laissés dans ses locaux pendant les pauses et/ou après la fin des cours. En cas de perte de documents de cours, les documents de remplacement seront facturés.

Les étudiant(e)s sont responsables des dommages éventuels causés au matériel et équipements prêtés. L'Ecole Dynamis n'assure pas les étudiant(e)s en matière d'accident.

7. COPYRIGHT ET DROITS D'AUTEURS

Les supports de cours sont protégés par un copyright. Toute reproduction d'un quelconque document (site, manuel, PDF, résumés destinés à la pratique, documents mis à disposition dans les dossiers partagés, etc.) est formellement interdite sans l'accord écrit de la direction. Tout abus sera poursuivi pénalement. Voir le document "Règlement interne" édité spécifiquement.

8. DEONTOLOGIE

Les étudiant(e)s s'engagent à respecter les différentes chartes et règlements (Charte de l'Ecole Dynamis, Charte institutionnelle, Charte du praticien MNPE, Règlement interne).

Un étudiant(e) qui, par son comportement, ses paroles ou ses écrits envers les étudiant(e)s, les formateurs ou la direction, ne respecte pas la déontologie nécessaire à la pratique de la thérapie complémentaire, ou qui commet une faute grave, pourra être renvoyé de l'école sans pouvoir prétendre à aucune compensation financière. L'engagement financier qu'il a pris contractuellement devra être honoré dans son intégralité.

Tant qu'il n'a pas terminé sa formation, l'étudiant(e) doit indiquer clairement « *en formation* » sur ses flyers, cartes de visite, site internet, publicité en ligne, ou tout autre support. L'utilisation usurpée du titre de thérapeute complémentaire (ou équivalent) induit le client en erreur. Cela n'est pas éthique ni conforme à notre charte, et entraîne le renvoi de l'école sans aucune compensation financière possible. L'engagement financier que l'étudiant(e) a pris contractuellement devra être honoré dans son intégralité.

En cas de non-respect des règles de déontologie, l'étudiant(e) recevra un avertissement écrit. Si ce courrier n'a pas d'effet, la direction se réserve le droit d'exclure l'étudiant(e) de l'école, aux conditions mentionnées ci-dessus.

9. RECLAMATION

En cas d'insatisfaction quant à un cours ou son contenu, il est préférable d'en informer la direction et de trouver un accord dans la mesure du possible. Si tel n'est pas le cas, un délai de 30 jours est à respecter pour faire une réclamation écrite.

10. REMARQUES

Les présentes conditions générales ainsi que le règlement interne s'appliquent à toute participation à un cours et se doivent d'être respectés, sans quoi l'Ecole Dynamis se réserve le droit d'appliquer des sanctions, à savoir le renvoi de l'Ecole sans aucune compensation financière.

Echallens, août 2023